

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVI

Québec, 20 février 1904

No 27

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 417. — Les Quarante-Heures de la semaine, 417. — Règles pour le carême, 418. — Société ecclésiastique de Saint-Joseph, 418. — Le voyage de S. G. Mgr l'Archevêque, 419. — Du choix des livres pour les bibliothèques, 419. — A propos de société de bienfaisance, 421. — La croisade des Chapelets, 424. — Quêces pour la Terre-Sainte, 424. — Paroles d'évêque, 425. — La réforme du bréviaire, 427. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 428. — Bibliographie, 432.

Calendrier

21	DIM.	*v	I du Carême. <i>Kyr.</i> des dim. du Car. I. Vêp. du suiv., mém. de S. Paul et du dim.
22	Lundi	b	Chaire de S. Pierre à Antioche, <i>dbl. maj.</i>
23	Mardi	b	S. Pierre Damien, évêque et docteur.
24	Mercur.	†v	Quatre-Temps. (Vigile). De la férie.
25	Jeudi	r	S. Mathias, apôtre, 2 ^{cl}
26	Vend.	r	Quatre-Temps. Ste Lance de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
27	Samd.	†v	Quatre-Temps. De la férie

Les Quarante-Heures de la semaine

22 février, Saint-Joseph de Beauce. — 24, Château-Richer.
— 25, Saint-Pacôme. — 27, Couvent de Saint-Thomas.

Règles pour le carême



Le règlement du carême pour 1904 sera le même que celui de 1903. En vertu d'un Indult spécial du Saint-Siège, en date du 27 janvier de cette année :

1° Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas.

2° Il est permis de faire gras tous les lundis, mardis et jeudis, sans excepter ceux de la semaine sainte, et tous les samedis, excepté celui de la semaine des Quatre-Temps et le samedi-saint; mais dans ces jours, il ne sera permis de faire gras qu'à un seul repas, dans lequel il est interdit de faire usage du poisson.

3° Tous les mercredis et vendredis du carême sont des jours d'abstinence à tous les repas.

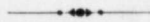
4° Le jeûne reste d'obligation pour chacun des jours du carême, excepté les dimanches.

Pour compenser cette faveur du Saint-Siège, qui veut bien adoucir la loi de l'Eglise, les fidèles sont fortement exhortés à faire une aumône. En conséquence, il y aura dans chaque église ou chapelle publique de ce diocèse un tronc spécial que MM. les curés auront soin de faire placer pour recevoir les aumônes du carême. Ces aumônes seront transmises au procureur de l'Archevêché immédiatement après Pâques, pour être employées aux œuvres diocésaines, au choix de l'Ordinaire.

Par ordre.

C.-A. COLLET, ptre, secrétaire.

Archevêché de Québec, 15 février 1904.



Société ecclésiastique de Saint-Joseph



Monsieur l'abbé Henri-Raymond Casgrain, décédé le 11 du courant, au Bon-Pasteur de cette ville, était membre de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

C.-A. COLLET, ptre

Secrétaire de l'Archevêché.

Le voyage de S. G. Mgr l'Archevêque

Ainsi que les journaux l'ont annoncé, le lundi 1^{er} février un cablogramme de Mgr l'Archevêque annonçait le passage du navire qui le portait à Plymouth, Angleterre. La traversée de l'océan avait duré 5 jours et 20 heures.

Lundi de cette semaine, on a reçu à l'Archevêché une lettre, écrite à bord du vaisseau en face de Plymouth, où Sa Grandeur donnait des détails sur la façon dont la traversée s'était effectuée, par un très beau temps, et sur un excellent vaisseau — dont l'équipage seulement se compose de 600 personnes.

Monseigneur devait passer la nuit à Cherbourg, et se rendre à Paris le lendemain, 2 février.

Du choix des livres pour les bibliothèques

Le goût de la lecture se répand de plus en plus. Malheureusement, si l'instruction populaire y gagne, l'éducation morale y perd davantage. Car les imprimeries lancent à travers les peuples beaucoup plus de livres dangereux, surtout en langue française, que de livres utiles et irréprochables. Si la proportion des ouvrages mauvais est plus grande, c'est que plus grand aussi est le nombre des esprits friands de cette littérature délétère. Demandez aux officiers des bibliothèques publiques, d'où les ouvrages frivoles ou risqués ne sont point bannis, si ce ne sont pas justement les livres de ce genre qui ont le plus de vogue. Pourquoi s'en étonnerait-on ? L'homme est porté au mal, et ne fait le bien qu'au prix d'efforts voulus. Si vous lui facilitez la fréquentation des auteurs sujets à caution, bien des fois il s'y prêtera.

Elle est donc bien redoutable la responsabilité de ceux que leur devoir oblige à surveiller les lectures des personnes qui dépendent d'eux ; elle est bien lourde la responsabilité de ceux qui sont chargés de former ou de gérer des bibliothèques : bibliothèques publiques, d'associations, d'institutions, de familles. Si, par leur défaut de soin, il s'y est glissé des livres mauvais

ou simplement dangereux, Dieu leur demandera compte un jour des péchés, hélas ! bien nombreux, occasionnés par ces lectures délétères.

Ces personnes ne peuvent, sans engager leur conscience, mettre sur les rayons de telles bibliothèques des livres de l'innocuité desquels elles ne sont pas moralement certaines. Et qu'on le remarque bien : il ne s'agit pas seulement ici de l'innocuité absolue des livres, mais aussi de leur innocuité relative. Quand même tel ouvrage serait en lui-même bon ou du moins inoffensif, il peut très bien malédifier telle catégorie d'âmes moins éclairées. Nous avons connu un père de famille pour qui *Télémaque* était un mauvais livre.

C'est évidemment des ouvrages de romanciers qu'il faut surtout se défier. Le grand nombre des romans français qui se publient tous les jours sont mauvais ou dangereux. Il en est aussi dont la lecture, inoffensive dans beaucoup de milieux en France, n'est pas sans offrir des dangers chez nos jeunes gens et parmi nos populations bonnes et confiantes.

S'il faut absolument mettre des romans dans les bibliothèques, il n'en manque plus aujourd'hui qui soient écrits par des auteurs catholiques et puissent se lire sans danger. Qu'on choisisse ceux-là.

De temps à autre, en notre pays, des éditeurs ont voulu profiter, pour faire de l'argent, de l'engouement bien connu du public pour les ouvrages de fiction ; et ils ont publié des collections de romans français à bon marché. Nous ne savons pas si ces ouvrages sont bons ou mauvais. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la liste des auteurs et des titres nous inspire de la défiance, et que nous ne voyons pas comment des directeurs de bibliothèques paroissiales ou des supérieures de couvent pourraient acquérir ces collections et permettre à leurs abonnés ou à leurs élèves de les lire, sur la simple garantie d'un agent intéressé pécuniairement à placer un grand nombre de ces volumes. Ce n'est pas aux voyageurs de librairie qu'on doit s'adresser pour se former la conscience sur la valeur morale de tels et tels ouvrages. Nous appelons sur ce grave sujet l'attention des intéressés, et les prions de se défier beaucoup des « affaires » qu'on leur propose en fait d'achat de livres à bon marché pour les bibliothèques de lecture.

Nous avons sous les yeux, en écrivant ces réflexions, l'un de ces romans achetés ainsi de confiance ; et nous sommes effrayé à la pensée qu'un pareil livre, sur le certificat d'un agent, est peut-être sur les rayons d'une bibliothèque paroissiale ou d'une bibliothèque de pensionnat.

De grâce, qu'il n'y ait nulle part de confiante naïveté en pareille matière !

Et n'oublions jamais que l'un des moyens d'action de la franc-maçonnerie, dans les pays catholiques, c'est la perversion des mœurs obtenue par le mauvais journal et par le livre corrupteur.

Qu'on lise, à ce sujet, ces paroles d'un franc-maçon :

« POPULARISONS LE VICE DANS LES MULTITUDES ; qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturent. *Paites des cœurs vicieux et vous n'aurez plus de catholiques.* Le catholicisme n'a pas plus peur d'un stylet bien acéré que les monarchies ; mais ces deux bases de l'ordre social peuvent crouler sous la *corruption* ! NE NOUS LASSONS DONC JAMAIS DE CORROMPRE . . . Le meilleur poignard pour frapper l'Église au cœur, c'est la *CORRUPTION* !! A l'œuvre donc jusqu'à la fin ! » (1)

Or, rappelons-nous que la grande habileté de la secte infâme, c'est d'exercer son influence satanique par le moyen des honnêtes gens, qui sans le vouloir travaillent trop souvent à mettre en péril la foi dans les âmes et la vertu dans les cœurs.

Il serait temps, pour le catholique qui sait un peu d'histoire, de voir plus loin que le bout de son nez.

A propos de sociétés de bienfaisance



LEUR IMPORTANCE ET NOS DEVOIRS ENVERS ELLES

Encouragées par les autorités religieuses et civiles, patronnées par les hommes les plus éminents, les sociétés de bienfaisance se sont multipliées et ont rendu des services incontestables.

Si l'on ne peut dire d'elles qu'elles sont des institutions purement de charité, on peut, à coup sûr, affirmer qu'elles ont le cachet de la plus saine philanthropie. Elles mettent à la portée de toutes les bourses le taux de la contribution mensuelle, et

(1) *La France chrétienne*, p. 47, N° du 28 janvier 1904.

l'ouvrier le moins favorisé de la fortune y trouve, pour lui et pour sa famille, une protection assurée. Grâce à ces assurances, si la maladie frappe le chef de famille, la femme et les enfants ont encore du pain. Souvent même la pensée qu'il faut payer la prime empêchera telle dépense inutile ou nuisible. De là l'action moralisatrice de ces sociétés. Enfin, si la mort intervient, la caisse de la société — qu'elle s'appelle Caisse des Familles ou qu'elle porte un autre nom, — la caisse de secours s'ouvre plus largement, et la veuve et les orphelins sont à l'abri de la misère.

Puisque ces sociétés protègent la famille, puisqu'elles forcent à l'économie le père de famille, en un mot, puisqu'elles font du bien, non seulement elles ont droit à l'existence, mais elles méritent de plus qu'on travaille à leur prospérité.

Les agents, les aspirants, les médecins et les membres, ont donc envers elles des devoirs.

Et ces devoirs réels sont très sérieux.

On reproche souvent aux Canadiens de n'être pas unis, de ne pas se soutenir les uns les autres. Tous sont, je pense, convaincus de ce défaut qui, s'il ne menace pas tout à fait peut-être notre existence nationale, n'entrave pas moins dans une trop large mesure le développement de ces institutions financières. On se jalouse, on se méprise, et le plus grand malheur qui puisse arriver à une société quelconque, dans notre Province surtout, c'est souvent, il faut bien l'avouer, d'être canadienne-française.

Avant qu'une société, chez nous, ait eu le temps de prendre vigueur, elle est déjà jugée et condamnée; on se dit l'un à l'autre: « Ça ne vaut rien! Ça ne tiendra pas! » etc.

Et là-dessus on laisse végéter nos meilleures entreprises, et de gaieté de cœur on travaille à la prospérité de ceux qui nous exploitent.

D'autres fois, l'intérêt privé ou l'amitié mal comprise aveuglent étrangement sur leurs devoirs une certaine classe de personnes auxquelles il ne manque pour être toujours honnêtes — du moins quand il s'agit d'intérêts publics — qu'un peu d'énergie et de franchise. Très facilement on se croit dispensé vis-à-vis des sociétés de bienfaisance des lois ordinaires de la justice. Or la vérité et la justice doivent avant tout inspirer

la démarche de ceux qui s'occupent d'assurances, et, en particulier, des aspirants et des sociétaires qui réclament des secours. Par malheur on se forme trop souvent une conscience où les intérêts privés empiètent sur des intérêts plus généraux, et il arrive que cette fausse conscience, rendue, hélas ! fort élastique par la perspective d'un gain facile, se prête aux plus honteux compromis. Pour le moindre « bobo » on trouve moyen de soutirer l'argent que l'assurance s'est engagée à donner à ceux-là seuls que la maladie rend *incapables de vaquer à un travail rapportant bénéfique*, ou bien, si l'on n'est qu'aspirant, on se dit : Bah ! quand bien même je *forcerais un peu la note* pour me faire accepter (ou pour faire accepter mon ami X.) par telle assurance ! . . . Et l'on se rassure par quelques réflexions comme celle-ci : Ces sociétés sont riches, moi je suis pauvre ! etc. . . . Dans leurs relations avec les sociétés de bienfaisance, certains citoyens qu'on est convenu d'appeler *des honnêtes gens* désertent-ils sans s'en douter le *camp de la conscience* pour se ranger parmi *ceux qui jouent au plus fin* ?

Cette façon d'agir est-elle honnête ?

On a beau se donner des prétextes, le vol reste le vol, et la conscience proteste.

Les sociétés se voient elles-mêmes forcées de prendre des mesures sévères pour faire respecter leurs règlements et protéger les intérêts de leurs autres membres. De là des procès qui eussent été facilement évités moyennant un peu plus de franchise et de conscience. Ces sociétés d'assurance canadiennes, comme d'ailleurs toutes les sociétés, pour être largement bienfaitantes, doivent être, avant tout, prospères, et pour cela, ceux qui en attendent des services ne doivent pas d'abord les exploiter malhonnêtement.

Voulez-vous qu'elles soient en mesure de vous aider efficacement dans le malheur ? Donnez-leur en le moyen, en faisant pour elles de la propagande, en leur facilitant le recrutement de nouveaux membres. Elles ne peuvent jamais donner qu'à proportion de ce qu'elles auront reçu.

Leur existence et leur prospérité sont entre vos mains. Il ne tient qu'à vous de les rendre puissantes et de sauvegarder ainsi, du même coup, vos propres intérêts.

Donc, au lieu de recevoir les agents d'assurance canadien-

mes comme d'ignobles exploiters, encouragez-les comme des compatriotes, et rendez-leur facile leur rude besogne. S'ils gagnent leur vie en vous engageant à *prendre une assurance sur la vôtre*, vous n'avez pas à leur en faire un reproche

En définitive, c'est pour vous qu'ils travaillent, et vous le comprendrez bien lorsque à l'heure de l'adversité la caisse de secours s'ouvrira toute grande pour vous ou pour votre famille en deuil.

GÉRALD.

La croisade des Chapelets

Nous avons publié dans un de nos derniers numéros un appel à la croisade des Chapelets en faveur de la France. Nous rappelons qu'il n'est nullement nécessaire que chaque personne qui désire prendre part à cette croisade envoie son nom. Un curé, un chef d'institution, un zélateur, une zélatrice peuvent très bien ramasser une certaine quantité de promesses. Il suffit d'envoyer le nombre ainsi collecté au R. P. Tamisier (14, rue Dauphine, Québec), en indiquant le groupe qui se charge de les accomplir.

Commissariat de Terre-Sainte

COMTE RENDU DU PRODUIT DE LA QUÊTE
POUR LES LIEUX-SAINTS EN L'ANNÉE 1903
DANS LES DIFFÉRENTS DIOCÈSES DU CANADA

Diocèse de Québec	\$1,165.50
“ Montréal	950.00
“ Rimouski	540.00
“ Toronto	423.03
“ London	410.00
“ Saint-Hyacinthe	384.59
“ Nicolet	365.64
“ Ottawa	340.00
“ Sherbrooke	255.00
“ Trois-Rivières	247.98
A reporter	5,081.74

	Report	\$5,081.74
Diocèse d'Antigonish.....		233.35
“ Halifax		227.87
“ Kingston		225.00
“ Saint-Jean, N.-B.....		150.00
“ Chatham.....		142.67
“ Hamilton		142.00
“ Chicoutimi.....		137.87
“ Saint-Boniface		129.30
“ Valleyfield.....		120.00
“ Peterborough		113.75
“ Pembroke.....		108.97
“ Alexandria.....		64.40
“ Charlottetown.....		58.96
“ New-Westminster.....		41.00
“ Saint-Albert.....		31.00
	Total:	\$7,027.51

Trois-Rivières, 31 décembre 1903.

FR. FRÉDÉRIC DE GHYVELDE, O. F. M.

Commissaire de Terre-Sainte.

En France

PAROLES D'ÉVÊQUE

Recevant à l'occasion du Jour de l'An son clergé diocésain, M^{gr} Andrieu évêque de Marseille a prononcé un important discours, dont nous sommes heureux (disait la *Libre Parole* du 3 janvier) de donner à nos lecteurs les passages essentiels :

Le chef de diocèse lui-même n'a pas échappé aux coups de la secte qui tyrannise en ce moment la fille aînée de l'Eglise.

A la suite d'un discours qu'il serait plus juste d'appeler un réquisitoire, car il accusait les évêques français d'être hautains, violents et agressifs, il m'a semblé qu'une protestation s'imposait. Je l'ai faite sans acrimonie mais sans peur.

Vous savez ce qui est arrivé et je n'ai pas à m'en plaindre ; l'honneur vaut infiniment mieux que les honoraires.

Du reste, la perte matérielle a été largement compensée, et il m'est doux de rappeler que si mon cœur n'avait pas fait violence au vôtre vous auriez été les premiers à souscrire pour

rétablir ce qu'une mesure aussi injuste qu'illégal venait de supprimer.

L'année nouvelle ne promet pas d'être meilleure que la précédente ; elle sera peut-être pire.

Déjà l'on se dispose à priver du droit d'enseigner les congrégations qui en étaient pourvues et, après l'enseignement congréganiste, c'est l'enseignement religieux sous toutes les formes, c'est le clergé séculier, c'est l'Eglise que l'on poursuivra.

On veut en finir avec l'idée religieuse que l'on taxe de superstition surannée et à laquelle il faut substituer ce qu'un discours tristement célèbre, prononcé dans une fête scolaire de notre ville, appelait, il y a quelques mois, « les grandes vérités qui font les consciences libres. »

M. le chanoine nous a cité tout à l'heure des paroles d'Isaïe qui peignent d'une manière exacte la situation d'aujourd'hui et celle de demain.

Nos adversaires foulent aux pieds les droits de Dieu (*Transgressæ sunt leges*) ; aussi font-ils litière des droits de l'homme, notamment de ceux qui protègent la propriété, le domicile et la liberté individuelles (*Mutaverunt jus*).

Ils ne sont pas au bout de leur programme.

Sous prétexte de séparer l'Eglise de l'État, ils veulent rompre le pacte que la France a conclu avec le Christ au baptistère de Reims et qui, dans la pensée des deux parties contractantes et d'après le plan divin, devait être éternel. (*Dissipaverunt fœdus sempiternum . . .*)

Que deviendra la France une fois séparée de Jésus-Christ et de l'Eglise ? Un peuple sans Dieu, c'est-à-dire un peuple où les citoyens ne reconnaissent aucune autorité et se débattent dans l'anarchie jusqu'à ce qu'un événement qu'ils redoutent, mais qu'ils rendent nécessaire, les oblige à courber la tête comme de vils esclaves sous le joug des plus honteuses servitudes.

Devant des ennemis qui nous préparent un tel avenir religieux et social, il n'y a qu'une attitude à prendre : LA RÉSISTANCE, et je ne saurais trop vous remercier de demander à Dieu qu'il me donne tout le courage nécessaire pour leur tenir tête et pour leur dire : « On ne passe pas. »

La réforme du Bréviaire

Nous traduisons du *Tablet* cet extrait de sa correspondance romaine datée du 24 janvier :

« Durant les dernières années du pontificat de Léon XIII, Mgr Duchesne fut chargé de faire une étude très attentive des leçons qui racontent la vie des saints, surtout de celles qui renferment les actes des plus anciens martyrs. Ce qu'on voulait, c'était de retrancher tout ce qui ne s'appuie pas sur un fondement historique certain. L'œuvre du prélat est encore loin d'être achevée ; mais il est probable que le Saint-Père va la simplifier de beaucoup. Votre correspondant, en effet, apprend de source excellente que Pie X se propose de réformer entièrement la forme moderne du Bréviaire. Je n'ai pas été capable d'apprendre avec une absolue certitude de quelle nature seront les changements projetés ; mais plusieurs personnages autorisés, dont un consulteur de la Congrégation des Rites, me disent que ces changements auront la portée que voici :

« Depuis un grand nombre de siècles, les offices des Saints, apôtres, martyrs, confesseurs, vierges, etc., ont peu à peu délogé les offices ordinaires ou fériaux du Bréviaire. De fait, maintenant que l'on peut réciter des offices votifs presque tous les jours auxquels n'est pas assigné l'office d'un saint, les offices des fêtes et du dimanche ne se disent plus qu'un petit nombre de fois chaque année. Il en résulte que les prêtres ne connaissent plus la totalité du Psautier (qui est contenu tout entier dans les offices fériaux d'un dimanche à l'autre) : car les offices des saints, qui se récitent d'un bout de l'année à l'autre, ne contiennent qu'un nombre relativement petit des psaumes.

« D'après mes informations, le Saint-Père se propose d'abolir presque tous les offices des saints, et de ramener la récitation du Bréviaire au mode ancien. On conservera plusieurs des offices des grandes fêtes, comme Noël, la Circoncision, etc. Et quant aux offices du samedi et du dimanche, ils seront notablement raccourcis, à raison des travaux qu'apportent ces jours-là aux prêtres du ministère. Un grand avantage de cette réforme radicale, ce sera d'opérer une merveilleuse unité dans la prière commune de l'Église. »

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS
 JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

— o —
 CHAPITRE CINQUIÈME

(Suite.)

Pour se procurer les détails que l'on vient de lire, il a fallu interroger le peu d'Acadiens octogénaires qui existent encore. La dispersion de ce peuple ayant en lieu il y a 60 ans, tous ceux qui sont aujourd'hui au-dessous de 80 ans se trouvaient alors trop jeunes pour pouvoir en rendre compte avec connaissance de cause. (1) Mais revenons au voyage.

29 juillet. Après quelques milles au delà de Horton, le

(1) Un annotateur du manuscrit de Mgr Plessis dit que « cette tradition des Acadiens est contredite par tous les auteurs du Canada : Raynal, Dainville, Haliburton, Roux de Rochelle, Vauclain, etc. Raynal a mieux trouvé que les autres là-dessus. »

Ces quelques lignes donnent la note juste sur la question acadienne. Mgr Plessis a été induit complètement en erreur par de fausses traditions qu'il a recueillies chez de pauvres Acadiens ignorants qui s'étaient laissés persuader par leurs ennemis que leurs pères avaient eu tort. Les documents les plus authentiques publiés avec abondance dans ces dernières années par MM. Rameau, Casgrain et Richard, ont rétabli la vérité dans tout son jour. Les preuves apportées sont si concluantes, que des auteurs anglais eux-mêmes se sont rangés de leur avis. On peut citer particulièrement l'auteur de *History of the County of Annapolis* par W. A. Calnek, complétée et publiée par le juge A.-W. Savary, membre de la Société historique de la Nouvelle-Ecosse.

Il y a tant d'erreurs dans le passage de Mgr Plessis qu'il est impossible de les réfuter dans une simple note. Nous renvoyons pour cela aux ouvrages de MM. Rameau, Casgrain, Richard et Calnek. Il nous suffira de relever une de ces erreurs. Ainsi la dispersion des Acadiens ne fut pas, comme il est affirmé, le fait du gouvernement britannique, et l'ordre n'en partit pas de Londres, mais d'Halifax où toute cette odieuse machination fut tramée secrètement par le gouverneur Lawrence et son conseil. Écoutons ce qui est dit à ce sujet dans l'Histoire du comté d'Annapolis : « It never entered into the hearts or brains of any of that body (The Lords of Trade of London) to conceive or imagine the unique scene of woe and horror, upon which, in the King's name, he was about to lift the curtain . . . King George and his councillors knew nothing whatever of the diabolical scheme of their representative in Nova-Scotia ; and before Secretary Robinson's despatch had time to reach Halifax, the appalling purpose had been successfully accomplished, and a stain left on the escutcheon of Nova Scotia that can never be effaced. » (*History of the County of Annapolis, page 137.*)

Voir sur ce sujet quelques notes à l'Appendice.

pays devient sablonneux, par conséquent moins fertile, quoique toujours agréable surtout en cette saison, par la vue des vergers dont les fruits étaient déjà très avancés. A l'agrément que donnent les arbres fruitiers se joint celui de superbes saules aussi fréquents dans cette partie de la Nouvelle-Ecosse qu'au près de la capitale.

Vers deux heures après-midi, nous arrivâmes dans une auberge où l'on eut assez de peine à nous faire dîner conformément à ce qu'exigeait l'abstinence du samedi. Il fallut recourir au quatrième et cinquième voisin de côté et d'autre pour nous procurer un peu de petits pois d'ici, de là quelques œufs, puis un morceau de beurre. Le dîner fut tardif, chétif, mais du moins proprement servi.

Trois lieues plus loin était la maison de campagne de l'évêque protestant de la Nouvelle-Ecosse, située dans le township d'Alesford. L'évêque de Québec s'était proposé d'y aller coucher, pour répondre à l'instance prière que lui avait faite à Halifax le Dr Inglis, son fils, de donner en passant les consolations de la religion au concierge irlandais nommé Duggan ainsi qu'à sa femme, tous deux catholiques, obligés les années précédentes d'aller fort loin pour trouver un prêtre, et assurément trop âgés et trop infirmes pour l'entreprendre cette année.

S'il paraît singulier qu'un ministre protestant ait fait cette prière à l'évêque catholique, il ne devait pas l'être moins de voir la maison de l'évêque anglican servir de chapelle à un évêque catholique. Ce fut néanmoins ce qui arriva.

Il était neuf heures du soir quand nous allâmes frapper à la porte de cette ferme. Les deux vieilles gens étaient avertis que nous y devions arrêter ; mais ils n'en savaient pas le jour, et l'évêque de Québec l'avait laissé ignorer à l'évêque Inglis lui-même, de crainte qu'il ne se mit en tête de l'accompagner, ce qui aurait pu être fort gênant. Il ne se trouvait donc dans cette maison que quatre personnes, tous catholiques, savoir : deux domestiques et les deux vieilles gens dont on vient de parler, qui ne savaient comment exprimer leur joie à la vue d'un évêque et de deux ecclésiastiques de leur créance. Aussi n'oublèrent-ils rien pour les recevoir de leur mieux.

Dès le soir, il leur fut annoncé qu'ils auraient, le lendemain,

les moyens d'aller à confesse et le bonheur d'entendre la messe.

30 juillet. La chose s'exécuta ainsi. On dressa la chapelle portative dans le plus bel appartement de la maison. De huit personnes qui y assistèrent, y compris Louisonet, sept étaient catholiques, et quatre sur ces sept, savoir les deux concierges et les deux domestiques, reçurent la sainte communion.

Le reste du saint jour fut partagé entre la prière, l'étude et un peu de promenade autour de la maison, au milieu des merles et autres oiseaux qui s'y réunissent en nombre prodigieux et habitent tous les arbres de l'avenue, ainsi que ceux des deux jardins qui avoisinent la maison, enhardis apparemment, parce que dans une habitation aussi paisible il n'y a personne qui cherche à les troubler.

31. Le lundi, de grand matin, il fallut plier bagage et continuer la route. Depuis Horton, nous marchions entre deux chaînes de montagnes, celle de la droite nous séparant de la baie de Fundy dont elle nous déroba la vue. En laissant Alesford, nous avions à gauche la rivière de Port-Royal, dont le cours entier jusqu'à l'endroit où elle se décharge dans cette baie peut être de 15 à 20 lieues. Comme ce fut sous le règne de la reine Anne que les Anglais se rendirent maîtres de l'Acadie, ils changèrent le nom de Port-Royal en celui d'Annapolis que la ville a conservé. C'était là que devait se borner notre marche de ce jour, qui se trouvait être de 24 milles. C'est aussi de là que nous voulions renvoyer à Halifax le carrosse que nous avions pris pour nous, ainsi que le wagon ou tombereau qui en avait apporté nos effets.

Nous arrivâmes les 4 à 5 heures du soir, après en avoir contemplé les paysages assez semblables à ceux de Windsor, et traversé la rivière dont les sinuosités servent à arroser de grandes et superbes prairies dont les anciens colons avaient su apprécier le mérite, car ils s'étaient établis autour en grand nombre.

Aujourd'hui Annapolis, aussi bien que Windsor, est tout anglais, tout protestant, de sorte que sous le rapport de la langue, aussi bien que de la religion, les Acadiens s'y trouveraient totalement étrangers.

La ville, quoique située dans un endroit bas, comme celle de Windsor, est également égayée par le voisinage de la rivière qui forme, en cet endroit, une espèce de lac à l'autre extrémité

duquel est Digby, et redevient étroite près de l'endroit où elle se décharge dans la baie de Fundy. Ce petit lac est lui-même le Port-Royal proprement dit.

Il y a à Annapolis un fort, une batterie, une petite garnison, des magasins du roi, etc., etc. Mais ce qui rend cette petite ville plus vivante, est l'allée et venue des vaisseaux de la baie de Fundy qui n'en est éloignée que de sept lieues et dans laquelle la rivière de Port-Royal se décharge.

L'évêque de Québec trouva dans Annapolis l'auberge la plus décente et la plus paisible qu'il ait rencontrée dans tout ce voyage. Il y reçut, vers le soir, la visite du parson Perkins, ministre anglican de l'endroit, et celle de deux membres de la Chambre d'assemblée de la Province, à l'un desquels il était recommandé pour faciliter la suite de son voyage. Celui-ci, nommé Mr Ritchie, fut d'avis qu'il fallait mieux se rendre à Digby, éloigné de là de six lieues, par eau que par terre, à raison de la dureté et de l'inégalité du chemin. En conséquence nous embarquâmes le mardi vers 10 heures du matin, avec tout ce qui nous restait de bagage, dans une très petite chaloupe conduite par deux rameurs intelligents, nommés l'un Finlay, l'autre Alex. Hicks, tous deux frères. Si nous gagnâmes du côté de la qualité du chemin, nous ne gagnâmes point du côté du prix. Car il fallut payer 20 piastres pour 6 lieues de route à travers le Port-Royal ou cette espèce de lac qui sépare Digby d'Annapolis et laisse ces deux villes en face l'une de l'autre. Il fallut 4 heures pour atteindre Digby. Nous éprouvâmes d'abord un grand calme accompagné de beaucoup de chaleur, à quoi succéda un coup de vent nonobstant lequel nous arrivâmes à notre but sans accident, mais non sans frayeur.

Mr de Boucherville s'étant adonné, durant cette petite navigation, à parler de la religion catholique à nos deux conducteurs, ils parurent l'écouter avec tant de plaisir, d'intérêt, et de désir de la connaître, qu'en arrivant à Digby, l'évêque, à sa prière, donna à chacun d'eux des livres propres à les éclairer, du nombre de ceux qu'il avait apportés dans ce voyage, savoir : *The Grounds of Catholic Faith* ; *The Fifty reasons of the duke of Brunswick* ; *The Papist misrepresented and represented*. Tous deux parurent satisfaits et heureux de pouvoir s'instruire. Dieu bénira, s'il lui plaît, cette semence.

1^{er} août. La ville de Digby, moins considérable encore que celles de Windsor et de Port-Royal, est remarquable par sa position amphithéâtrique qui la rendra toujours plus saillante que d'autres de même étendue. Nous y fûmes accueillis, en arrivant, par un orage qui nous fit courir plutôt que marcher vers l'hôtellerie qui nous avait été indiquée. Elle était tenue par une certaine Madame Reade qui se croit catholique, parce qu'elle est née irlandaise, mais dispensée de professer sa religion, parce qu'elle demeure avec des protestants. Du reste elle paraît honnête et décente.

(*A suivre.*)

Bibliographie

— LA PROPHÉTIE DE MALACHIE, par l'abbé G. Bourassa. Québec, 1903.

Cette brochure contient la forte étude publiée, sous le même titre, dans une récente livraison de la *Nouvelle-France*. Nos remerciements à l'auteur, pour l'envoi d'un exemplaire à la *Semaine religieuse*.

ACCOMPAGNEMENT DU PLAIN-CHANT

“ *Accompagnement d'orgue des chants liturgiques en usage dans la province ecclésiastique de Québec* ” par ERNEST GAGNON, ancien organiste de la cathédrale de Québec. Un volume relié. XII—307 pages, grand format.— Prix : \$ 10.00, plus 45 cts si le volume doit être envoyé par la poste.

On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à M. Ernest Gagnon, 164, Grande-Allée, Québec. Prière d'envoyer le prix de l'ouvrage par mandat-poste en même temps que la commande. Indiquer aussi le mode d'envoi du volume.